TARIFS TAXE DE SEJOUR 2024

Tarifs nets applicables à partir du 1 janvier 2024

STATION DE FONT-ROMEU

Le tarif annuel de la Taxe de Séjour comprend la taxe départementale additionnelle

CATEGORIE D'HEBERGEMENT	TARIFS	TAXE ADDITIONELLE DEPARTEMENTALE DE 10%	TAXE ADDITIONNELLE RÉGIONALE DE 34%	TARIFS NETS PAR PERSONNE ET PAR NUITEE
Meublé de tourisme 5* Résidence de tourisme 5* Hotel de tourisme 5*	0.70€	0.07€ (Inclus dans le tarif)	0.24€	0,94€
Meublé de tourisme 4* Résidence de tourisme 4* Hotel de tourisme 4*	0.70€	0.07€ (Inclus dans le tarif)	0.24€	0,94€
Meublé de tourisme 3* Résidence de tourisme 3* Hotel de tourisme 3*	0.70€	0.07€ (Inclus dans le tarif)	0.24€	0,94€
Meublé de tourisme 2* Résidence de tourisme 2* Hotel de tourisme 2* Village de vacances 4* et 5*	0.70€	0.07€ (Inclus dans le tarif)	0.24€	0,94€
Meublé de tourisme 1* Résidence de tourisme 1* Hotel de tourisme 1* Village vacances 1* 2* 3* Chambre d'hôte	0.70€	0.07€ (Inclus dans le tarif)	0.24€	0,94€
Meublé de tourisme non classé	7,20 %			
Terrain de camping et terrain de caravanage classé en 3* 4* 5*et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes. Emplacement dans des aires de camping-car et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0.60€	0.06€ (Inclus dans le tarif)	0.20€	0.80€
Terrain de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2* et tout terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0.20€	0.02€ (Inclus dans le tarif)	0.07€	0.27€

Le montant de la taxe de séjour est majoré des taxes additionnelles suivantes :

- Une taxe de séjour départementale additionnelle de 10%

- Une taxe de séjour régionale additionnelle de 34 % au profit du projet **« La Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) »** qui prévoit la réalisation en deux phases de **150 km de lignes nouvelles** entre Montpellier et Perpignan pour répondre à la demande croissante de mobilité sur axe ferroviaire littoral de l'Occitanie. Elle vise à augmenter les capacités du réseau régional, assurer la continuité de la grande vitesse ferroviaire entre la France et l'Espagne et contribuer à la réduction de la pollution. Cette ligne en plus permettra de créer **un doublet de lignes complémentaires**, la ligne nouvelle et la ligne existante, formant ensemble un réseau ferroviaire plus performant.